

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE  
DE BIBLIOTHECAIRES**

---

**CONTRIBUTION A LA DEFINITION D'UNE  
MEDIATHEQUE PUBLIQUE AFRICAINE  
(APPLICATION AU MALI)**



**MEMOIRE  
présenté par  
Mamadou Oumar DIOP**

**sous la direction de  
M. Jean-Roger FONTVIEILLE  
Conservateur à la BIU de  
Montpellier  
Consultant Unesco**

**Juin 1980  
16<sup>e</sup> promotion  
Villeurbanne**

On ne soulignera jamais assez l'importance que revêt la tradition orale dans les civilisations et les cultures africaines. C'est par l'intermédiaire de la parole que<sup>se</sup> transmet, d'une génération à l'autre le patrimoine culturel d'un peuple : la somme des connaissances sur la nature et sur la vie, les valeurs morales de la société, la conception religieuse du monde, la maîtrise des forces occultes de l'homme, aussi bien que les secrets d'initiations aux différents métiers, le récit des événements passés et contemporains, le chant rituel, la légende, la poésie ...

Les dépositaires de cette mémoire collective sont les ancêtres ou les anciens. Ainsi a-t-on pu dire que "tout vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle. "

Extr de : Courrier de l'Unesco, août-septembre, 1979, p. 17.

## T A B L E S   D E S   M A T I E R E S

INTRODUCTION .....	1
1. CONTEXTE AFRICAIN .....	4
1.1 Aperçu sur le rôle d'une médiathèque publique africaine .....	6
1.2 Essai de présentation d'une médiathèque publique africaine .....	8
2. LE MALI .....	11
2.1 Historique .....	11
2.2 Aperçu géographique et économique .....	12
2.3 Enseignement .....	13
2.4 Alphabétisation fonctionnelle .....	15
2.5 Édition .....	16
3. APPLICATION D'UN RESEAU DE MEDIATHEQUES PUBLIQUES AU MALI	19
3.1 Situation de la lecture publique .....	19
3.1.1 Bref aperçu .....	19
3.1.2 Opération de lecture publique .....	19
3.2 Réseau national de médiathèques publiques .....	21
3.3 Cadre d'évolution .....	23
3.3.1 Le cadre national .....	23
3.3.2 Le cadre régional .....	24
3.3.3 Le cadre local de base .....	24
4. PERSPECTIVES D'AVENIR .....	26
CONCLUSION .....	26
NOTES .....	31
BIBLIOGRAPHIE .....	32
ANNEXES :	
- Liste des services de bibliothèques, de centres de documentation et d'a hives du Mali	
- Liste des titres publiés par les Editions populaires du Mali, 1968 - 1977.	

DIOP (Mamadou Oumar)

Contribution à la définition d'une médiathèque publique africaine : application au Mali : mémoire / présenté par Mamadou Oumar Diop ; sous la dir. de Jean-Roger Fontvieille, ... - Villurbanne : Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, 1980. - 32 f. : ill. ; 30 cm.  
- [S] f. de pl.

Médiathèque publique, Afrique  
Médiathèque publique, Mali  
Lecture publique, Mali.



Cette étude se fonde sur l'oralité qui caractérise les sociétés africaines pour préconiser des médiathèques publiques. Des propositions d'application sont faites pour le cas spécifique du Mali.



## I N T R O D U C T I O N

Maintenant que l'Afrique est sortie de la longue nuit coloniale qui l'avait accablée de mythes et de préjugés, les jeunes nations qui la composent ont engagé un autre combat, celui du développement économique, social et culturel. En tout état de cause, il ne faut pas s'y méprendre car ce nouveau défi ne sera pas gagné dans la facilité. Surtout lorsqu'on sait que les africains sont confrontés à toutes sortes de maux : famine, sécheresse, mal nutrition, analphabétisme, sous équipement, pauvreté...

Ce sous-développement économique, social et culturel est, actuellement aggravé par une conjoncture internationale défavorable : inflation, crise pétrolière, chômage, récession économique dans le monde.

Donc c'est dans cette atmosphère de pénurie et de récession que se débattent les pays africains qui viennent à peine à accéder à l'indépendance. A cet effet, il importe au plus haut point de s'interroger sur ces questions et de préconiser des solutions justes et efficaces pour permettre à l'Afrique de résoudre ses vrais problèmes au nombre desquels l'inefficacité des systèmes d'enseignement et le douloureux problème de l'analphabétisme.

On sait que les planificateurs, les spécialistes des problèmes de l'éducation s'emploient quotidiennement à enrayer ces fléaux par des réformes dans l'enseignement et des campagnes d'alphabétisation. Néanmoins on s'aperçoit que les solutions préconisées ne font pas état de la contribution des systèmes nationaux d'information qu'on a convenu de désigner depuis quelques années sous le sigle anglais de NATIS (1). On oublie trop souvent le rôle du NATIS qui doit regrouper en son sein toutes les bibliothèques, tous les services de documentation et d'archives d'un pays donné. Notre propos portera justement sur l'apport des bibliothèques publiques qui seraient l'un des pôles positifs du NATIS. Dans le souci de mieux servir les intérêts des larges masses africaines, il nous a paru judicieux d'adapter ces bibliothèques publiques à nos réalités. D'où l'idée d'implanter des médiathèques publiques qui auront à jouer

un rôle important dans les pays africains où la tradition orale reste encore vivante. Il n'est pas utile de perpétuer en Afrique l'implantation de bibliothèques qui ne visent qu'un public limité tout en écartant 90 % de la population. Pour éviter de tomber dans ce mimétisme culturel nous avons estimé qu'il faut exploiter les possibilités d'implantation de structures bibliothéconomiques capables d'ouvrir aux africains le vaste champ des connaissances modernes et traditionnelles. C'est pourquoi en Afrique, il est temps que la bibliothèque sorte de son cadre statique de gardienne de documents écrits pour aller au devant des détenteurs de l'oralité : nos vieillards, nos conteurs, nos griots ... Tout de suite nous signalons que notre analyse ne concerne que l'Afrique occidentale dite francophone où cette culture orale prévaut encore. C'est volontairement que nous avons omis de parler de l'Afrique dite anglophone. Nous considérons ces pays (Nigéria, Ghana, etc.) plus avancés que nous dans le cadre de l'organisation des bibliothèques en général et des bibliothèques de lecture publique en particulier dès lors que rien n'a été amorcé dans la plupart des pays dits francophones. S'appesantir sur ce hiatus, c'est revenir sur le problème de tel colonialisme ou de tel autre. Quant à l'Afrique du Nord, elle a ses propres valeurs et surtout une longue tradition de l'écrit qui font que nous l'écartons de notre champ d'action. D'ailleurs, l'existence séculaire des bibliothèques d'Alexandrie, du Caire et de Kairouan illustre bien ce fait.

Par ailleurs si nous retenons l'Afrique de l'Ouest dite francophone, c'est bien en termes de généralités en essayant de faire une approche du problème par une présentation de ce que pourrait être une médiathèque publique africaine.

Toutefois il sera surtout question du Mali, que nous connaissons le moins mal et à partir duquel il serait possible d'atteindre la plupart des problèmes africains. Ce choix n'est pas le fait du hasard, il résulte du fait que c'est au Mali que se trouvent les plus grands centres de tradition orale mandingue.

La nécessité de relayer la mémoire collective et de transmettre à nos communautés locales des connaissances de base sans lesquelles aucun développement harmonieux ne serait possible apparaît clairement. Ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que les cultures Mandingue, Foul, Dogon

Songhaï, bénéficient d'un héritage considérable de traditions, de récits, de proverbes, de techniques théâtrales et musicales qui ont tendance à disparaître. Il est certain qu'un réseau de médiathèques publiques favoriserait la fixation et l'expression de ces cultures dont on pourrait demain déplorer la disparition. Par ailleurs, on ne soulignera jamais assez que le prolongement le plus efficace de l'école et des campagnes d'alphabetisation serait la médiathèque publique qui offrirait à lire, à voir et à écouter.

Comment en serait-il autrement lorsque l'on sait que ces médiathèques accueilleraient à la fois le lecteur intéressé par les oeuvres de Seydou Badian Kouyaté, tout comme ce brave paysan, qui après une dure journée de travail désirerait entendre les chants de Banzoumana Sissoko ou écouter les contes de Bjéli Baba Sissoko (2).

#### Remerciements

Nous ne saurions clore cette présentation sans remercier :

- . M. Michel Merland, directeur de l'Ecole nationale des bibliothécaires qui par ses conseils nous a guidé tout au long de notre année scolaire;
- . M. Jean-Roger Fontvieille, Consultant Unesco, qui a dirigé notre travail;
- . Mme Madeleine Wagner, Directrice des études à l'ENSB, qui nous a aidé à nous orienter;
- . M. Jean-Louis Taffarelli, Conservateur chargé de la bibliothèque de l'ENSB, qui nous a guidé et soutenu dans la recherche de la documentation.

## 1. LE CONTEXTE AFRICAIN

L'Afrique constitue historiquement et culturellement une donnée spécifique. Dès lors il apparaît comme une tâche préliminaire d'essayer de saisir " l'Afrique intérieure ", celle de l'oralité qui ~~charme toujours~~ des traditions vivaces.

Aussi, si bien des pays ont vécu, ou vivent la tradition orale, bien rares sont ceux où elle a connu un développement aussi achevé qu'en Afrique. Ce qui fait dire à Marcel GRIAULE que même si l'usage de l'écriture est connu et même ancien dans de nombreuses civilisations africaines, il est d'opinion dominante, sans conteste, que les cultures africaines procèdent de l'oralité.

En effet toutes les activités de l'homme africain en général et noir en particulier se réalisent quotidiennement par ce biais : les causeries des vieillards assis sous l'arbre à palabre, les paroles initiatiques des détenteurs du savoir (érudits, conteurs, griots, ...) au cours des cérémonies sociales (baptême, circoncision, mariage, ...), les pratiques mnémotechniques qui précèdent les travaux champêtres. La liste de ces dispositions pourrait être encore poursuivie.

Partant de ces prémisses, nous devons convenir qu'il faudrait élargir la conception de la bibliothèque africaine pour qu'elle puisse instamment jouer son rôle. Et du moment que plus de 80 % des africains ne savent ni lire, ni écrire le problème est de savoir quelle bibliothèque faut-il pour l'Afrique ?

En tout état de cause, nous sommes convaincus que l'Afrique ne peut pas se passer des bibliothèques même sous prétexte de se retrancher derrière le fait oral. Loin de là ! Il est prouvé que les sources orales traditionnelles sont des réservoirs inépuisables pour une véritable création et récréation d'une culture africaine authentique. Ainsi la meilleure réponse pour réaliser des bibliothèques en Afrique consisterait à les désaliéner pour les adapter au contexte africain. Cela entraînerait la diversité des supports qu'elles devraient abriter en vue de répondre à nos besoins. Ainsi il ne faut plus accepter dans

nos pays la prolifération de centres culturels étrangers avec des bibliothèques au service d'une propagande culturelle. L'existence de telles institutions représente une permanente manipulation au terme de laquelle on nous fait consommer passivement des documents de toute sorte pour endormir nos consciences. Nous devons regarder la vérité en face et se dire qu'il est temps de recréer notre culture par des moyens efficaces et originaux. Donc il est clair, qu'il s'agit de souscrire pour une bibliothèque africaine, par essence même.

Pour nous la bibliothèque conçue pour un public africain ne saurait assurer son épanouissement culturel réel <sup>qu'en</sup> ~~quand~~ s'inspirent du génie africain et non en imposant un modèle étranger. C'est pourquoi la politique essentielle d'une bibliothèque publique africaine n'est pas de disposer seulement de collections d'écrits, mais aussi de posséder le savoir traditionnel africain dans toute sa richesse.

Ainsi la bibliothèque africaine ne doit pas se définir comme une structure à l'Occidentale mais comme un instrument conçu par nous et pour nous. C'est ainsi qu'il faut admettre l'intégration complète de la bibliothèque dans notre milieu. La bibliothèque doit donc se définir par son milieu d'accueil et non l'inverse.

Aussi en optant pour ce type de bibliothèque on assure la promotion d'une culture africaine désaliénée et ouverte. Et de cette façon on obtient d'emblée l'adhésion du public africain qui a toujours souhaité sortir de cette impasse culturelle qui les éloignait du chemin des bibliothèques. Le respect de ce point de vue cardinal du public africain passe par la conception de bibliothèques africaines où le savoir traditionnel aurait sa place au même titre que le savoir moderne tant il est vrai qu'aucun savoir n'est innocent. Et les propos de Claude LEVI-STRAUSS viennent à point nommé pour illustrer ce désir réel :

" En vérité, il n'y a pas de peuples enfants, tous sont adultes, même ceux qui n'ont pas tenu le journal de leur enfance et de leur adolescence. " (3)

Donc la pure oralité ne constitue pas en soi une infirmité condamnable.

Est-ce le même LEVI-STRAUSS et P. GUILLOM n'ont-ils pas montré que l'avènement de l'écriture, quels qu'aient été les bienfaits, n'exprime pas nécessairement l'accès à un niveau de la culture <sup>supérieur</sup> ?

La littérature grecque n'a-t-elle pas produit ses plus purs chefs-d'œuvre - l'Illiade et l'Odyssée - à une époque où la parole ~~dominait~~ <sup>dominait</sup> largement l'écriture ? (4)

Donc notre culture garde toutes ses valeurs créatrices malgré son caractère oral. Et tout doit être mis en œuvre pour la sauvegarder, car la mémoire collective de nos ancêtres transmise par des catégories sociales initiées tend à disparaître. Aussi, cette mémoire collective devrait être relayée urgemment, dans chaque pays africain, par un réseau de médiathèques publiques.

#### 1.1. Aperçu sur le rôle d'une médiathèque publique africaine

Le soutien d'une véritable renaissance de la culture africaine passe avant tout par un fonctionnement satisfaisant des systèmes de communication orale et écrite. Avec les moyens audio-visuels dont elles disposent, il apparaît que les médiathèques collent mieux au contexte africain. Il n'est plus question de tenir la majorité de la population à l'écart sous prétexte qu'il faut d'abord les alphabétiser pour leur permettre d'accéder à la culture. Plus de laisser pour compte dans la mesure où les supports sont diversifiés en vue de servir non plus les seuls lettrés, mais aussi et surtout les semi-alphabètes et les analphabètes.

Dans cette perspective, bibliothèques ou médiathèques peu importe l'appellation, il s'agit d'implanter des institutions qui tiennent compte du goût du public. Notons toutefois que ces institutions seraient envisagées dans la perspective d'un développement et d'une propagation de l'écrit dans les cultures africaines pour combler le retard de la scolarisation et de vaincre l'analphabétisme et le sous-développement.

Le noyau de ces organismes demeurerait tout de même le livre à côté duquel on trouverait naturellement les autres types de support. D'où l'intérêt d'une médiathèque qui se chargerait d'organiser, de répartir, de faire circuler et de communiquer tous les acquis culturels.

Aussi, au niveau de chaque pays, l'implantation d'un réseau de médiathèques publiques ne relève pas de l'impossible surtout lorsqu'on parle de démocratisation de la culture pendant que les masses africaines n'ont jusqu'à présent qu'un accès très limité à leur patrimoine culturel. Il convient de ne plus s'attarder sur les moyens à mettre en oeuvre pour donner un contenu à la démocratisation de la culture qui demeure un vain mot pour beaucoup d'africains.

Un réseau de médiathèques publiques avec des objectifs multiples et précis entraînerait une dynamique de notre culture. Ses activités pourraient revêtir plusieurs aspects : expositions, tournées théâtrales ou musicales appropriées, complémentaires ou auxiliaire du livre et de l'équipement audio-visuel. Tout dans la médiathèque doit refléter notre mode culturel tant par son contenu que par ses activités d'animation.

Dans notre esprit lorsque l'on parle de médiathèque publique africaine, il ne s'agit pas de faire allusion à ces tristes et sinistres expériences pilotes en mal d'aire culturelle. Pas d'institution qui abrite et diffuse une culture sous-folklorisée ! Bien au contraire ! L'existence de la médiathèque dépend du milieu africain qui dispose des ressources culturelles endogènes dont la collecte pourrait se faire avec l'exploitation du goût de la palabre (5).

Donc les techniques audio-visuelles trouveraient déjà en place un terrain favorable. La citation que Jean TARDIEU applique aux mass-média reflète bien nos préoccupations :

" La structure mécanique qui arrache les paroles aux bouches qui les profèrent, les images à la vie, les sons aux musiciens et par laquelle ces fantômes captés par le disque, le film, la radio, la télévision sont lâchés sur le monde où il y a lieu tout lieu de croire qu'ils continuent leur vie propre. " (6)

Et pour introduire ces nouvelles technologies, il faudrait partir des données socio-culturelles propres à chaque pays et tenter d'obtenir un meilleur résultat par une utilisation appropriée.

Avant de s'y lancer, il y a lieu de procéder à une analyse sérieuse du milieu africain, tant il est vrai que le contexte africain est assez complexe.

Pour réaliser des médiathèques publiques africaines, il importe d'exploiter l'audio-visuel d'une manière rationnelle en fonction de nos besoins tout en respectant notre champ culturel. Puis pour que ces médiathèques demeurent authentiquement africaines la question doit être posée pour chaque document à acquérir, à conserver, à communiquer.

## 1.2. Essai de présentation d'une médiathèque publique africaine

Le raccourci qu'offre l'audio-visuel ne doit pas nous échapper et il est temps de concevoir des structures qui s'adaptent à l'Afrique. Et s'il est vrai que notre siècle favorise une communion profonde avec tous les modes oraux (7), il ne nous reste plus qu'à mettre à profit ces possibilités.

Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre précédent, une politique bien comprise en la matière devrait préconiser l'implantation de médiathèques publiques capables de répondre à l'attente des usagers, à la recherche d'informations consignées dans une variété de supports :

- imprimés au sens le plus large (Ouvrages, périodiques, affiches, plans, cartes, ...)
- documents visuels et sonores (disques, diapositives, films, microéditions, cassettes, bandes magnétiques)

Ainsi les usagers ne sachant ni lire ni écrire s'habitueront à voir et à utiliser la médiathèque.

### L'imprimé

Il n'est pas du tout dépassé. Au demeurant sa maniabilité, son long usage, sa disponibilité, son adaptation lui confèrent une place prépondérante. Il n'est pas question de l'exclure de la médiathèque où d'autres formes de document prendraient légitimement place à côté de lui.

Avec la transcription des langues africaines et de leur introduction progressive dans l'enseignement, l'Afrique rompra un jour avec l'hégémonie des langues étrangères. Et alors les médiathèques publiques africaines seront appelées à abriter encore beaucoup plus d'imprimés

### Documents audio-visuels

On est d'accord avec Lucien MAELLI lorsque parlant des mass-media, il affirme " qu'il suffit de pouvoir entendre et voir pour être servi " (8).

Il s'agit de choisir les moyens audio-visuels les plus économiques et qui font appel à un matériel simple.

Ce qui nous amène à parler de l'équipement audio-visuel qu'on pourrait diviser essentiellement en trois catégories :

- le matériel à présenter les supports,
- les appareils nécessaires à cette présentation,
- les appareils autonomes.

a. Matériel à présenter

Il est composé de diapositives, de microéditions, de disques, de bandes magnétiques, de cassettes pré-enregistrées.

Ce matériel audiovisuel serait conçu surtout pour l'animation à partir de la création locale : enregistrements de chants, danses de la région et du pays; films et diapositives concernant le terroir; documents ayant trait à la tradition orale.

b. Les appareils présentation

En effet, les supports signalés, pour leur communication exigent des appareils. A savoir :

- des projecteurs et écrans pour visionner les films et les diapositives,
- des reproducteurs de son : électrophones, magnétophones, ...
- des appareils lecteurs de microformes

c. Les appareils autonomes

On doit envisager l'acquisition d'appareils autonomes n'exigeant pas de matériel. Ce sont les postes récepteurs des radios transistors dont l'usage est très répandu en Afrique. Aussi il y a lieu d'envisager l'acquisition de postes téléviseurs dans le cas où <sup>il</sup> existe un réseau de télévision dans le pays.

Il serait indispensable d'acquérir également un appareil photographique pour justifier et témoigner de l'animation.

Afin de répondre aux désirs de plus en plus répandus des usagers, il serait judicieux de prévoir une salle d'animation où sera exposé le matériel avec possibilités d'écoute collective et individuelle.

Pour faire jouer à la médiathèque un rôle actif, il faudrait veiller aux conditions d'utilisation des supports et des appareils. A cet effet, le personnel de la médiathèque en général et le responsable de l'animation en particulier devraient être initiés au maniement des appareils de projection, de prise de vue, de prise de son. Ainsi ils seraient en mesure de réaliser au moins un montage de diapositives sonorisées. Aussi comme à bien des égards les techniques d'utilisation sont semblables, ils n'auraient aucun problème pour réaliser des montages de films fixes et de films animés. C'est le moment de dire que même si on ne peut pas utiliser tous les moyens audio-visuels en Afrique (beaucoup de villes ne sont pas électrifiées), il serait possible de s'appuyer sur les appareils reproducteurs de son (électrophones, magnétophones) puis les appareils autonomes (radios, appareil photographiques) pour recueillir l'intérêt d'un public africain de tradition orale.

Nous regrettons de ne pas pouvoir détailler davantage cette question qui dépasserait de très loin le cadre d'un simple mémoire. Nous conseillons vivement à ceux qui souhaiteraient approfondir la question la lecture de deux ouvrages remarquables qui présentent de manière cohérente et pratique toute la littérature sur l'audio-visuel quant à son application aux bibliothèques :

- . DUBOIS (Florian). - L'Audiovidéothèque / par F. Dubois, J. L. Roy, J. Demess. - La Poatière : Société de stage de bibliothéconomie, 1972. - 95 p. - (Guide du personnel; 5)
- . RIGG (Robinson P.). - L'Audiovisuel au service de la formation : méthodes, matériels. - 3e éd. - Paris : Entreprise moderne d'édition, 1974. - 219 p. : ill. - (Audiovisual aids and techniques in managerial and supervisory training)

## 2. LE MALI

### 2.1 Historique

Il n'est pas possible d'aborder le Mali et de comprendre ses problèmes sans évoquer, tant soit peu, son passé. En effet, c'est sur le territoire de l'actuelle République du Mali que plusieurs empires et royaumes de l'Ouest africain ont pris naissance. Le plus ancien était celui du Ghana, contemporain de Charlemagne. Le second encore célèbre de nos jours, l'Empire du Mali, a donné son nom au pays. Au XVe et XVIIe siècles, il y eut l'empire Songhai à Gao et par la suite d'autres royaumes ont marqué eux aussi, à leur tour l'histoire du Mali : le Royaume Bambara de Ségou, l'Empire Peul du Macina et bien d'autres. Tous les récits et témoignages des chroniqueurs, historiens, voyageurs s'accordent à reconnaître que ces empires et royaumes furent de remarquables foyers économiques et culturels et engendrèrent des ères de civilisation parmi les plus prestigieuses du monde. Le pèlerinage à la Mecque en 1324 de Kango Moussa, empereur du Mali qui régna de 1307 à 1337, passe pour un des plus fastueux qu'ait connus l'Islam. Au cours de ce pèlerinage il distribua de l'or au point de faire baisser pour longtemps le cours du métal précieux. Ce pèlerinage eut de multiples conséquences sur l'histoire ultérieure du Soudan (9) occidental : l'Egypte, le Maghreb, le Portugal et les villes marchandes d'Italie s'intéressèrent de plus en plus au Mali.

Tout ce passé est encore vivant dans le cœur des Maliens qui restent très attachés à leur identité culturelle. Pour illustrer nos propos, il nous suffit de rappeler le rôle des griots, dépositaires de la parole. Ces gens constituent une puissante mémoire collective du pays parce qu'ils peuvent rapporter fidèlement des hauts faits accomplis depuis le temps des empires et des royaumes, soit plus de 700 ans d'histoire. Aussi il était intéressant avant d'aborder les structures de Mali actuel de mettre en lumière certains faits historiques. Et comme disent les chinois "connaître l'ancien pour servir le nouveau".



## 2.2 Aperçu géographique et économique (10)

Situé entre le 10° et le 25° parallèle de latitude Nord, 45° et 25° de longitude Ouest, la République du Mali est un pays continental situé à 1200 km de la mer. Le pays occupe au sud une zone soudanienne, sahélienne au centre et au nord et saharienne à l'extrême nord

- Superficie : 1'240'000 km<sup>2</sup>; 1500 km du nord au sud, 1800 km d'est en ouest.
- Population : (estimation recensement 1976), 6'300'000 habitants  
densité moyenne : 5 habt/km<sup>2</sup>  
taux de population urbaine : 15 % (concentration au sud et au sud-est)  
population rurale : 85 %
- Langues : français : langue officielle; bambara : langue principale (61 %); autres langues : poul, songhaï, khassonké, minianka, bobo, mossi, sarakolé, somono, dogon,
- Produit Intérieur Brut (PIB) par tête : 30 dollars US
- Vie économique (1975) : Le Mali est un pays à vocation agro-pastorale..

Les principales cultures sont : sorgho, millet, fonio (700'000 t.), riz (90'000 t.), maïs (60'000 t.),  
Produits exportés : coton (113'000 t.), arachides (120'000 t.).  
bovins : 4'500'000 têtes; ovins et caprins (211'000 têtes contre 5'400'000 en 1970).

La production agricole et l'élevage ont été durement touchés par les années successives de la sécheresse (1972 - 1974).

Le sous-sol malien demeure inexploité, mais tout laisse croire qu'il recèle d'énormes potentialités : pétrole, uranium, bauxite, kaolin, manganèse... Actuellement, seules les mines d'or de Kalana (Bougouni) sont exploitées.

Projets de barrages hydroélectriques sur le fleuve Sénégal à Manantali dans le cadre de l'Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal qui regroupe le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, puis à Sélingué sur un bras du Niger (projet interne très avancé qui devrait être opérationnel en août 1980)

- Démographie : taux de croissance démographique de 2,5 %  
population active estimée à 2'800'000, dont 2'500'000 dans  
l'agriculture et 70'000 salariés  
60 % de la population a moins de trente ans.
- Enseignement :  
scolarisation : taux 20 %  
primaire : 254'634 élèves  
secondaire : 45'522 élèves  
supérieur : 2'200 élèves, y compris les étudiants à l'étranger.
- Information :  
presse : Bulletin statistique; Bulletin de la Chambre de commerce  
et d'industrie du Mali; Bulletin des douanes, CMCE-information  
(Organe du Commerce extérieur); Essor (quotidien national);  
Soundjata (mensuel en langue française); Kibaru (mensuel en  
langue bambara pour le monde rural).  
radio : une chaîne nationale (environ 350'000 postes récepteurs)  
un système de télévision éducationnelle dessert la capitale.

### 2.3 Enseignement

Après son accession à l'indépendance, le Mali s'est attaqué au système scolaire hérité du colonialisme, en opérant à partir de 1962 une réforme de l'enseignement. Il était un fait que 90 % de la population restait analphabète. Le 10 % qui ont été à l'école restait concentré dans les villes, loin des zones rurales. Ces raisons et bien d'autres encore ont amené le Mali à procéder à une réforme qui prônait "un enseignement de qualité et de masse" (11). Ainsi un des objectifs de la politique malienne était de parvenir à la scolarisation de tous les enfants, afin de leur donner une formation de base permettant de modifier radicalement les mentalités pour faire entrer le Mali dans une ère nouvelle de développement économique social et culturel. Malgré l'inadaptation du système dû à des facteurs tant structurels qu'infra-structurels, on peut dire qu'il a permis à un plus grand nombre de petits maliens d'aller à l'école. Aussi les premières difficultés auxquelles devaient se heurter le système fut la croissance démographique, qui entraînait chaque année une augmentation de la population de plus de 100'000 personnes (12). Ainsi, malgré tous les efforts consentis,

la proportion des enfants scolarisés resta faible. Le rythme de croissance exigeait l'ouverture de 1200 classes par an, soit 3 ou 4 chaque jour. Evidemment l'ampleur de l'effort à entreprendre dépassait les possibilités du budget de l'Education Nationale (plus de 25 % du budget national).

D'autres difficultés viennent alors se greffer aux premières et entraînent à leur tour le phénomène de la déperdition par lequel moins de 50 % des élèves admis en première année parvenait en 7<sup>e</sup> classe fondamentale (niveau de l'éducation considérée comme base). Ces facteurs trop défavorables firent retomber beaucoup de maliens dans l'analphabétisme car il n'existait aucune structure extrascolaire pour récupérer ces jeunes afin de leur permettre d'exercer leur intelligence. Il va de soi que beaucoup d'anciens élèves furent attirés par la ville où ils sont venus souvent grossir le nombre des sans travail.

La réforme fut l'objet de critiques persistantes tant de la part des parents que des enseignants. Ces critiques qui ne sauraient être mises au compte d'une simple résistance au changement, traduisaient l'inquiétude profonde de ces derniers devant l'avenir de leurs enfants. C'est pourquoi en 1969, les responsables de l'Education décidèrent de convoquer les enseignants, les parents d'élèves, les planificateurs, etc... pour résoudre la crise. Les résultats de cette grande concertation aboutirent à ce qu'on a convenu d'appeler au Mali "la réforme de la réforme". Cette seconde réforme qui prévaut de nos jours donnait à l'enseignement malien quatre orientations fondamentales :

- stabilisation des effectifs scolarisés;
- ruralisation de l'enseignement fondamental;
- utilisation des langues nationales dans l'enseignement;
- développement de la lutte contre l'analphabétisme.

Avec la seconde réforme, on assistait à l'apparition de la notion d'aptitude tournée vers une sélection (institution de plusieurs concours et examens même pour accéder plus tard à la fonction publique malienne). Ainsi on passe d'une école qui, en 1962 visait à former "l'homme malien nouveau" appeler à participer à l'essor du pays, à une école où les plus doués pourront seuls continuer et accéder ainsi au pouvoir.

Donc tous ces remèdes ne furent pas à la mesure du mal qui frappe l'école malienne, toujours en crise.

#### 2.4. Alphabétisation fonctionnelle

Que de progrès accomplis de l'école à la radio animée par N'Golo (13) à l'institution d'une alphabétisation fonctionnelle placée sous l'égide de l'UNESCO!

En effet le Mali indépendant créa à partir de 1960/1961 un service d'alphabétisation. Ce système d'alphabétisation qui s'inspirait fortement du modèle scolaire devait à partir de 1967 s'en démarquer pour être fonctionnelle par la création d'un Centre National d'Alphabétisation. Le Mali a été, avec l'Algérie et l'Iran, parmi les trois premiers pays choisis pour expérimenter les principes de l'alphabétisation fonctionnelle pour alphabétiser leurs adultes avec le soutien des Nations Unies.

Le projet signé en 1967 se chargeait d'alphabétiser des paysans dans leurs propres langues. Le Gouvernement du Mali, limita à 4 le nombre de langues retenues pour servir d'instrument d'alphabétisation : mandingue, peul, ~~tamas hog~~ et songhaï (Décret no 85/PG du 26 mai 1967). Ce choix à l'avantage de retenir les langues les plus importantes et qui s'ouvrent aux autres groupes linguistiques.

Il s'agit : des langues manding comprenant les variantes dialectales bambara, malinké et douala qui sont parlés dans le sud du Mali par environ la moitié de la population du pays et utilisées par beaucoup de sénoufous et de bobos même au delà des frontières maliennes; du peul langue des éleveurs de bovins dispersés dans toute la partie sahélienne du pays où installés dans d'autres zones habitées par les cultivateurs dogons; enfin du songhaï et tamas hog qui sont parlés dans la région saharienne aux confins du Niger et de l'Algérie.

Toutes les langues retenues sont également parlées dans les pays voisins.

Aujourd'hui, il est admis que ce projet d'alphabétisation a eu des résultats probants. En 1972, au terme de l'engagement de l'Unesco dans le projet, le nombre de centres dépassait le millier et les zones les plus productives du Mali étaient concernées. Ainsi on dénombrait plus

de 100'000 producteurs d'arachides, de coton, de riz qui savent lire et ~~écrit~~ dans leur langue maternelle : le bambara. Depuis le 15 mars 1972 un journal <sup>a été créé</sup> à leur intention : Kibaru (14). Cet organe mensuel entièrement imprimé en bambara informe largement sur le monde rural et fournit de surcroît aux nouveaux alphabètes du matériel de lecture. Donc l'alphabétisation fonctionnelle a eu droit de cité au Mali. Elle a introduit non seulement l'imprimé mais aussi tout le matériel audi-visuel dans les villages les plus reculés du Mali. Elle est désormais encadrée dans les réalités quotidiennes du Mali et il est question de l'étendre à tous. Ce processus d'alphabétiser tout le monde s'est amorcé avec la création d'une Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (DNAFLA).

Vous conviendrez cependant avec nous, comme le dirait Alain RICARD, " qu'il ne suffit pas d'alphabétiser, il faut donner à lire". Et pour assurer totalement le succès de l'alphabétisation, il reste à envisager l'implantation d'un réseau de bibliothèques ou de médiathèques publiques capables d'offrir en permanence à lire et à stimuler les nouveaux alphabètes préoccupés par l'acquisition de connaissances et de techniques de production pour mieux appréhender les problèmes qui se posent à eux. Nous reviendrons sur cette question très importante au moment de dégager les critiques et les perspectives.

## 2.5 Edition

On ne peut pas évoquer les problèmes de l'édition du Mali sans parler tout d'abord de la Librairie populaire du Mali. Celle-ci fut créée dès les premières années de l'accession du Mali à l'indépendance. Cette création avait pour but de soutenir la réforme de l'enseignement opérée en 1962 et visait à introduire l'imprimé aux quatre coins du Mali. Cette Librairie populaire fut décentralisée par la création de succursales qui allaient couvrir toutes les villes importantes et même de moyenne dimension afin de rapprocher des campagnes maliennes ses productions autant en matériel scolaire (ardoises, cahiers, crayons, etc.) qu'en matériel pédagogique (manuels scolaires destinés surtout à l'éducation de base).

Il ressort d'un examen attentif de la situation que la clientèle de la LPM composée essentiellement de parents d'élèves et d'enseignants dont le pouvoir d'achat se dégradait de plus en plus, n'était plus en mesure de s'offrir le luxe d'acheter du matériel scolaire ou pédagogique. Ainsi la LPM fut confrontée à des difficultés qui vont l'amener à se débarrasser de certaines tâches que les circonstances lui avaient attribuées notamment les problèmes de l'édition. Elle conserva tout de même les tâches traditionnelles dévolues aux librairies. Cette nouvelle orientation va ramener l'essentiel des activités de la LPM au niveau des grandes villes à la recherche de gadgets, de matériel de bureau, machines à écrire, calculatrices, papeterie, etc...

De cette nouvelle orientation retenons que la LPM est chargée de produire des disques et des cassettes pré-enregistrées (elle a pu réaliser cette tâche en coopération avec une maison d'édition allemande.)

Quant aux problèmes spécifiques d'édition et d'imprimerie, ils intéressent désormais les Editions Populaires du Mali qui ont vu le jour en 1968. La mission de cette maison d'édition consistait à faciliter l'impression des documents de tous genres produits au Mali. Par ce biais, il était possible de favoriser l'expression de la vie économique, sociale et culturelle du Mali par la publication de documents qui seraient communiqués et exploités à des fins de développement.

Il serait intéressant d'insister un peu sur la physionomie de la production éditoriale promue par les Editions Populaires du Mali. Vous trouverez en annexe les titres essentiels de cette production (15). Cette liste des titres concernerait la période 1968 - 1977 :

déjà parus	: 20 titres
sous presse	: 20 titres
à paraître	: 15 titres

soit un total de 55 titres en moins de 10 ans

Sur la liste nous avons coché volontairement les manuels scolaires (4 titres), pour attirer l'attention sur la faiblesse de ce secteur.

Avec 55 titres en moins de 10 ans, on constate que les éditions populaires du Mali produisent en moyenne plus de  $5\frac{1}{2}$  titres par an. Si l'on sait qu'en Afrique plusieurs pays n'ont aucune production éditoriale, on peut estimer que le bilan de l'édition malienne n'est pas négatif.

Toutefois cette politique éditoriale devrait être encouragée dans le but de favoriser le système d'enseignement et les campagnes d'alphabetisation.

Par ailleurs il faut faire remarquer qu'un réseau de médiathèques publiques constituerait pour les Editions Populaires du Mali un important marché potentiel en garantissant ainsi l'écoulement d'une grande partie de leur production.

### 3. APPLICATION D'UN RESEAU DE MEDIATHEQUES PUBLIQUES AU MALI

#### 3.1 Situation de la lecture publique

##### 3. .1 Bref aperçu

Sans vouloir sortir de notre domaine, nous avons tenu à mettre en annexes une liste exhaustive des bibliothèques, services de documentation et archives existant au Mali.

Malgré tout, on constate que la lecture publique est quasiment nulle au Mali. Les seules bibliothèques existantes en la matière sont le fait des Ambassades de France, des Etats-Unis d'Amérique, d'URSS, de la Libye qui attirent les lecteurs de la capitale. Ces bibliothèques font à la fois office de centres de documentation et de bibliothèques publiques. Elles possèdent généralement un fonds spécialisé, un fonds de culture générale, des romans, des revues couvrant plusieurs domaines.

Quant aux autres villes maliennes elles sont desservies par une deuxième catégorie de bibliothèques publiques, celles des missionnaires, cette catégorie, il faut le dire tout de suite, ne suscite aucun intérêt. Il convient de faire remarquer que la clientèle de toutes ces bibliothèques se recrutent parmi les enseignants et les scolaires désireux de compléter leurs cours. Et pendant ce temps, les anciens élèves restés dans leurs villages tout comme les nouveaux alphabètes se trouvant hors des villes, retombent tout doucement dans l'analphabétisme. Cette situation désastreuse va être mise à profit par le service culturel de l'Ambassade de France à Bamako qui plaçait "ses valises bibliothèques" dans les campagnes maliennes. Cette action se poursuit actuellement dans le cadre d'un projet franco-malien sous la dénomination de "Opération de lecture publique".

##### 3.1.2 Opération de lecture publique

Donc c'est ce projet franco-malien qui donne malgré tout le point de départ d'une politique nationale pour l'implantation de bibliothèques de lecture publique au Mali. La France s'engage à fournir le matériel de lecture : 1000 livres pour chaque unité régionale; 500 livres pour chaque chef lieu de cercle (16). La participation malienne concerne les locaux et la prise en charge du personnel. Ainsi au terme du projet quinquennal.

(1978-1983), le Mali serait doté d'un réseau national qui couvrirait tout le pays. Ainsi soit-il. Comme vous le constatez, il convient d'émettre de sérieuses réserves à l'égard de ce projet franco-malien de lecture publique. Car, il est évident, qu'il ne saurait résoudre le problème de la lecture publique au Mali tout comme les Bibliothèques Centrales de Prêt (BCP) dont il est le prolongement naturel n'ont pas réussi à combler le retard de la France en la matière. Pour tous renseignements s'adresser directement à Jean HASSENFORDER (17). Surtout lorsqu'on sait que ce projet exclut de manière implicite les couches laborieuses. On peut penser que l'élite elle-même ne pourra pas être atteinte avec des collections aussi réduites. Cette opération empirique de lecture publique devrait être repensée. Concevoir un réseau national de bibliothèques ou de médiathèques publiques comme nous allons voir plus loin reste une priorité pour pouvoir communiquer les bienfaits de la culture africaine et s'ouvrir aux autres. Rien ne sert de créer des bibliothèques qui ne tiennent pas compte de nos réalités actuelles (tradition orale, analphabétisme, ...). Renforcer le dualisme culturel hérité du colonialisme : c'est perpétuer une situation qui ne fait profiter qu'une minorité incapable de résoudre à elle seule les problèmes liés au développement économique et social du Mali.

A notre sens, quelle que soit l'aide extérieure, elle ne saurait être qu'un appoint et non une manipulation, c'est pourquoi l'effort essentiel à accomplir doit malgré tout être continué par le Mali lui-même. Toute politique objective de lecture publique appliquée au Mali consisterait à réorienter le projet en prévoyant un système efficace qui aiderait à soutenir non seulement l'alphabétisation mais aussi le système d'enseignement.

Dans ce cas les médiathèques publiques se chargeraient d'acquérir, de traiter, de diffuser la production imprimée et enregistrée du Mali. Elles rassembleraient les documents visuels et sonores intéressant nos paysans, nos ouvriers, nos éleveurs, nos pêcheurs, nos scolaires, nos intellectuels tout en s'ouvrant à toutes les formes de culture. Dans cette perspective, la médiathèque publique serait, en tout état de cause une source d'information d'auto-éducation et de rencontres où tout membre de la communauté pourrait trouver une documentation adéquate.

Elle serait aussi un lieu d'alphabétisation, de création artistique et littéraire, d'échange de lecture, d'audition musicale, d'exposition et de toutes les manifestations culturelles. Ce contexte serait également favorable à une véritable promotion d'une édition malienne garante d'oeuvres culturelles authentiques. Voilà esquissés rapidement les grands traits d'une véritable bibliothèque ou médiathèque publique malienne.

### 3.2 Le réseau national de médiathèques publiques

L'idée de réseau n'est pas nouvelle au Mali. Les travaux du séminaire tenu en mars 1978 à Bamako attestent largement de ce fait. Les textes issus de ce séminaire préconisaient un système national d'information avec des fonctions et des objectifs clairement définis pour tous les types de bibliothèques, de services de documentation et d'archives. Seulement on constate avec regrets que ces résolutions n'ont pas été appliquées et demeuront en souffrance dans des tiroirs. Pourtant une simple réactualisation de ces propositions pourrait assurer le succès de la maîtrise de l'information et de l'exploitation de l'information au Mali en vue de faire partager les bienfaits de la culture, de l'éducation et de la science à un plus grand nombre de maliens. Notons que les débats tout aussi bien que les résolutions du séminaire ont penché en faveur de la lecture publique. Une commission dûment mandatée a pu définir la bibliothèque publique malienne. Et l'assemblée générale du séminaire a reconnu le bien fondé de telles bibliothèques dont le Mali aurait le plus grand des besoins afin que la ~~démonstration~~ <sup>démocratisation</sup> de la culture ne soit pas un vain mot. Toutefois pour demeurer au plus près des intérêts et des préoccupations des habitants des campagnes maliennes, il était prévu de diversifier le contenu de ces bibliothèques en s'appuyant sur les moyens audio-visuels qui ont l'avantage de s'adapter mieux à notre mode culturel. C'est-à-dire que l'idée de médiathèque était déjà perçue du fait que c'est par la variété des supports qu'on pourrait répondre objectivement et constamment aux besoins et aux souhaits des populations locales.

Partisans d'un système faisant appel à un réseau de médiathèques publique, il nous a paru intéressant de continuer à justifier notre

position dans le cadre de ce présent mémoire.

Evidemment, il y a toute une réflexion que l'on pourrait faire sur les médiathèques publiques. Leur impact serait grandiose rien qu'on s'appuyant sur l'exploitation du goût de la palabre, de l'image. Mais dans le cadre de cette brève note de synthèse, il n'est pas possible de toucher à toutes les considérations.

Toutefois, il reste entendu qu'il faut partir d'une situation réelle et analyser cette situation, se référer à une réalité économique une réalité socio-économique, à une situation politique, à une situation culturelle (enseignement, alphabétisation, tradition orale, ... ) et même à la situation géophysique.

La médiathèque ne contribuera au développement national que dans la mesure où elle constitue un élément du système. C'est après toutes ces considérations et bien d'autres que l'on pourrait envisager l'intégration réelle de la médiathèque dans notre univers culturel.

Aussi pour que la médiathèque puisse instamment jouer son rôle elle doit se démarquer fondamentalement des bibliothèques du modèle occidental. Ici on devrait retrouver à côté du savoir dit moderne, le savoir traditionnel dans toute sa variété et sa richesse afin que chaque malien puisse y accéder pour tirer un meilleur parti. Les populations s'habitueront à utiliser la médiathèque avant même de savoir lire ou écrire.

La médiathèque publique, sans être une panacée, aiderait dans une large mesure les populations à l'accomplissement de leurs tâches et de leurs responsabilités. Ceux qui savent déjà lire élargiront leur horizon culturel. Ceux qui apprennent à lire trouveront du matériel de lecture et seront encouragés.

Ceux qui ne savent ni lire, ni écrire n'afficheront pas du tout de méfiance à l'encontre de la médiathèque et par la fréquentation, ils découvriront d'eux mêmes l'utilité de s'alphabétiser pour avoir accès à d'autres formes de culture.

Voilà esquissé une conception qui mériterait d'être testée au lieu de se confiner sur des modèles extra africains qui ne cèdent en rien à une manipulation en mal d'aire culturelle.

### 3.3 Cadre d'évolution

Actuellement au Mali, toute création de structure nationale appelle 3 niveaux en raison de la structure administrative du pays. Le réseau national de médiathèques publiques devrait obéir à cette structure d'accueil en vue d'opérer efficacement. A savoir :

- le cadre national
- le cadre régional
- le cadre local de base

#### 3.3.1 Le cadre national

A ce niveau, il conviendrait de concevoir un service central intégré au système national d'information. Il comprendrait :

- 1 directeur
- 1 service technique
  - . bâtiments et matériel
  - . achats de livres et de matériel audio-visuel (supports et appareils)
  - . normalisation et planification.

Le directeur serait assisté de plusieurs conseillers qui l'aideraient dans les tâches d'organisation, de gestion et de contrôle de l'ensemble des médiathèques du pays. Le service technique se composerait d'un personnel qualifié qui se chargerait de la commande, la réception, l'acquisition et le traitement des documents. Il répartirait également les documents traités et le matériel audio-visuel à l'ensemble des médiathèques. De cette façon, on surmonterait les difficultés inhérentes au manque de personnel qualifié. Les documents ainsi traités seraient immédiatement disponibles pour la consultation ou pour le prêt dès leur arrivée dans chacune des médiathèques. Cette solution ferait gagner du temps aux employés des différentes médiathèques qui pourraient orienter leurs efforts vers d'autres tâches concrètes (initiation des usagers, animation, etc...) Par ailleurs, il faut noter que le service technique, par ses activités bibliothéconomiques, aurait le mérite de jouer le rôle de fichier central.

### 3.3.2 Le cadre régional

Conformément à la structure administrative actuelle de la République du Mali, on pourrait avoir :

- 1 médiathèque publique, ~~de~~ district (Bamako)
- 7 médiathèques de secteur (une par capitale régionale)

A proprement parler on aurait en tout huit médiathèques de secteur. Prévoir l'ouverture de plusieurs annexes en tenant compte de la population des villes. Ainsi, une ville comme Bamako qui compte 450'000 habitants (1976) devrait posséder un nombre important d'annexes de quartier (5 au minimum). Ces médiathèques de secteur devraient bénéficier largement des contributions financières de la part des municipalités desservies.

Les villes intéressées par ce projet seraient : Bamako, Gao, Kayes, Koulikoro, Mopti, Segou, Sikasso, Tombouctou. Le personnel se composerait de

- 1 directeur
- du personnel technique (bibliothécaires et sous-bibliothécaires)
- du personnel subalterne (secrétaire, magasinier, planton)

Pour les annexes on prévoirait au moins 3 employés dont un sous-bibliothécaire.

### 3.3.3 Le cadre local de base

C'est le niveau qui mériterait une attention particulière. Il serait conçu pour approcher les larges masses, ce qui entraînerait au moins une médiathèque publique par chef lieu de cercle. Tout succès dépendrait de l'attention qu'on aurait porté à ce niveau local. Les médiathèques publiques de ce niveau constituerait le fondement même de tout le réseau tant il est vrai que c'est là que les problèmes les plus ardues demeurent et réclament des solutions urgentes, appropriées et efficaces.

Pour le fonctionnement de chaque médiathèque publique il faudrait prévoir un directeur dynamique ayant reçu au moins une formation élémentaire qu'il faudrait réactualiser par des recyclages. Il devrait être à même d'exécuter des tâches bibliothéconomiques (commandes, catalogage, indexation, ...). Il devrait s'intéresser à l'animation, savoir utiliser correctement le matériel audio-visuel mis à sa disposition et être un homme au contact facile pour faire connaître ses collections et organiser des séances d'écoute individuelle ou collective.

Il serait assisté de plusieurs employés ( 3 au minimum) qu'il initierait aux tâches précitées et qui le seconderaient ainsi dans l'accomplissement des activités au sein de la médiathèque. Pour faciliter la coopération avec les écoles de la ville et des villages avoisinants il serait utile de prévoir une camionnette.

La réalisation d'un tel réseau ne relève pas de l'imaginaire dans la mesure où la volonté d'atteindre surtout nos campagnes préoccupe les responsables de l'éducation et de la culture. Il ne reste plus qu'à redéfinir l'opération de lecture ~~créée~~<sup>créée</sup> en 1978 en tentant de la revaloriser par des approches moins timides. Cela veut dire qu'il faudrait entreprendre systématiquement une planification des bibliothèques, services de documentation et archives. Accorder aux bibliothèques ou médiathèques publiques une haute priorité en organisant progressivement un réseau cette fois-ci conçu pour encourager et entretenir non seulement l'habitude de la lecture, mais de contribuer également à la formation permanente et à l'alphabétisation. L'organisation et le fonctionnement d'un tel réseau ne devrait pas être assujéti<sup>on</sup> à une quelconque aide extérieure mais découler d'une volonté manifeste du Mali de résoudre le problème de l'analphabétisme et de la sous-information. En tout cas tout devrait être fait pour que l'implantation du réseau ne soit une oeuvre philanthropique ou de bienfaisance, moins encore une manipulation culturelle.

Le Mali est un pays de haute culture et les maliens sont attachés à sauvegarder cet aspect de leur existence. En déclenchant par exemple une année du patrimoine on trouverait la population disposée à soutenir les institutions culturelles (bibliothèques, musées, ...). Cette initiative aurait des échos favorables auprès des masses prêtes à verser des contributions pour soutenir l'effort culturel de l'Etat.

Rien qu'avec la participation de la population active du Mali estimée à 2'800'000 habitants (18), par un versement de 500 francs maliens (5FF) par tête, on pourrait faire démarrer valablement un projet de réseau de médiathèques publiques et promouvoir une politique de musées.

#### 4. PERSPECTIVES D'AVENIR

De ce qui précède, on s'aperçoit que les bibliothèques publiques conçues dans le sens le plus large ont effectivement leur mot à dire en Afrique surtout dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme, l'<sup>in</sup>adéquation du système scolaire et <sup>dans</sup> la formation permanente. La médiatisation de ces bibliothèques favoriserait la revalorisation de la culture africaine qui pourrait être collectée, traitée, diffusée au même titre que les autres cultures.

Dans le cas du Mali, l'apport des médiathèques publiques serait considérable dans la perspective d'une école malienne originale. Surtout lorsque le Mali qui abrite encore les plus grands centres de tradition orale mandingue parviendra <sup>à</sup> programmer les proverbes, les contes et toute cette abondante littérature sur l'initiation. Aussi, il n'est pas possible d'enrayer les déperditions sans le recours aux bibliothèques publiques qui offrent en permanence du matériel de lecture. La formule de Jules FERRY reste toujours vraie : "On pourra tout faire pour l'école et le lycée : si on n'organise pas de bibliothèques on n'aura rien fait. (19).

Il est temps que les planificateurs de l'éducation au Mali admettent et prévoient la pleine utilisation des ressources éducatives des organismes extrascolaires tels que les musées et les bibliothèques. Vous conviendrez avec nous que l'analphabétisme pourrait être vaincu dans la mesure où on s'appuie sur un réseau de médiathèques ou de bibliothèques publiques.

La création d'une Direction Nationale de l'Alphabétisation et de la Linguistique Appliquée serait une amorce. Mais la DNAFLA continuerait difficilement l'oeuvre entamée par le projet pilote, c'est-à-dire la postalphabétisation sans bibliothèques. On sait que le problème du matériel pédagogique se pose, que ce matériel, quand il existe, présente des problèmes de conservation et de communication. La seule façon de résoudre ces difficultés serait de promouvoir une édition malienne et de concevoir un réseau de bibliothèques. En tout cas pas d'éducation nationale sans langue nationale dirait Hamidou MAGASSA :

" Pour développer les langues africaines et que les peuples africains s'emparent de la plume, il faut prendre l'alphabétisation comme base, s'appuyer sur la scolarisation et élever leur niveau par la recherche scientifique dans la perspective d'occuper tout le champ de l'activité nationale en mobilisant tous les moyens de diffusion écrite (presse) ou parlée (radio, télévision) et de dégager ainsi une infrastructure linguistique très solide face à la volonté hégémonique de toute langue étrangère." (20)

En tout état de cause la médiatisation rationnelle des bibliothèques publiques leur ferait jouer un rôle éminemment positif. Faire évoluer chaque médiathèque dans les structures locales favoriserait la coopération et la collaboration avec les autres moyens culturels et éducatifs.

Le Mali avec son système d'enseignement, son réseau de librairies et sa maison d'édition a déjà créé les conditions d'existence d'un réseau de médiathèques ou de bibliothèques publiques. Il ne reste plus qu'à faire jouer à ces systèmes, des rôles convergents. Ainsi la maison d'édition produirait tout ce qui a trait aux programmes scolaires, à l'alphabétisation en langues nationales et tout sur la littérature malienne etc. La librairie, outre ses ventes d'ouvrages devrait continuer à promouvoir l'édition de disques, de cassettes pré-enregistrées. L'école tout en se démarquant de la forme conventionnelle héritée du colonialisme se chargerait d'introduire nos langues nationales dans l'enseignement, tout en évoluant vers un pôle de plus en plus positif. Quant à la médiathèque publique elle prolongerait inéluctablement l'action de l'édition, de l'école, de la librairie et cela d'une manière plus efficace et constante.

Pour construire des comportements productifs et consolider des nouvelles façons de penser et d'agir, les éléments d'un réseau national aiderait à faire connaître nos ressources intellectuelles et celles des autres par l'intermédiaire d'une variété de supports accessibles à tous.

Il est temps que le Mali procède de plus en plus à la formation des hommes nécessaires pour l'organisation et le bon fonctionnement de notre système national d'information. En tout état de cause, cette formation devrait être accomplie en fonction des effets recherchés pour accroître le nombre de professionnels des bibliothèques, des services de documentation, d'archives et de musées. Ces professions devraient être reconnues et encouragées afin de motiver un personnel

dont la capacité d'intervention se traduirait par la sensibilisation et la mobilisation de toutes les ressources matérielles, intellectuelles et humaines de la nation. Ces spécialistes de l'information que sont les bibliothécaires, les documentalistes, les archivistes, les muséographes sont de plus en plus indispensables à toute nation moderne soucieuse de sauvegarder son passé et de soutenir l'évolution des connaissances modernes. L'action de ces pionniers, de ces soldats de la culture, de ces animateurs, de ces éveilleurs de consciences, de ces éducateurs peut aider à enrayer l'analphabétisme comme il peut aider à lutter efficacement contre la sécheresse.

Ces agents participent activement à la revalorisation d'une culture africaine authentique et génératrice de progrès. Ce faisant les circonstances attribuent à ces spécialistes une mission délicate, celle de rassembler, d'ordonner, de communiquer une culture dispersée et difficile à reconstituer. Donc au nom de la sauvegarde de notre patrimoine et au nom de l'évolution des connaissances et de leur maîtrise, il est urgent d'octroyer un statut décent aux bibliothécaires, archivistes, documentalistes et muséographes maliens à l'instar de la plupart des pays africains.

## C O N C L U S I O N

Il ne saurait être question de parler de bibliothèques de lecture publique en Afrique sans penser à leur médiatisation. Surtout lorsqu'on sait que 70 à 80 % de la population africaine est restée analphabète, vit en milieu rural et manque sérieusement d'encadrement. Incontestablement, lorsqu'on utilise judicieusement et rationnellement les moyens audio - visuels, qui ont un pouvoir éducatif puissant et immédiat, on atteint les africains qui baignent toujours dans une civilisation où la tradition orale est un trait dominant. Si en Occident, les supports audio-visuels sont des compléments, voire des prolongements naturels du livre, en Afrique de tradition orale, on pourrait soutenir le contraire. Car pour nous, l'audio-visuel serait effectivement un raccourci parcequ'il aiderait à soutenir l'alphabétisation, à entretenir la postalphabétisation et appuyer également l'action pédagogique. Pour toutes ces raisons notre préférence va à la médiathèque publique africaine qu'il importe au plus haut point d'envisager l'implantation en l'adaptant aux niveaux et aux besoins de nos populations sans lesquelles aucun développement ne serait possible.

Aussi est-il besoin de rappeler ces propos tirés du livre de Wilbur SCHRAMM :

" Le progrès d'un pays dépend tout d'abord des progrès de sa population. Si le pays ne développe pas les possibilités intellectuelles et humaines de ses habitants, il ne peut guère se développer matériellement, économiquement, politiquement ou culturellement. Le problème essentiel de la plupart des pays sous-développés n'est pas la pénurie de ressources naturelles, mais le sous-développement des ressources humaines. Ils doivent d'abord se constituer un capital humain. En termes moins abstraits, ils doivent améliorer l'instruction, les aptitudes et les perspectives - et ainsi la santé physique et mentale - de leur population, hommes femmes et enfants. " (21)

Tout est dit dans ces quelques lignes que rapporte W. SCHRAMM. Et s'il est vrai que c'est l'homme qu'il faut transformer, qu'il faut rendre opérationnel, il s'agit de le doter des connaissances et des techniques nécessaires à une analyse correcte, positive, rationnelle de tous les phénomènes. Vous aurez compris par là même le rôle d'un réseau de

médiathèques publiques dans le développement rationnel des pays africains. Il trouve toute sa signification et sa justification puisqu'il s'agit d'instruire, de diffuser des connaissances à une large échelle, de préparer des aptitudes conformes aux exigences du développement économique. En un mot, fabriquer l'homme nouveau capable d'assurer le développement.

N O T E S

- (1) NATIS = National Information System
- (2) Seydou Badian Kouyaté : écrivain malien contemporain  
Banzouma Sissoko et Djéli Baba Sissoko sont des animateurs (griots) qui ont une grande audience auprès du public malien
- (3) Claude Lévi STRAUSS dans son ouvrage intitulé : Races et ~~histoire~~ *histoire*
- (4) Encyclopédie Universalis, vol 1, p. 414.
- (5) Idée avancée par un sociologue sénégalais, M. Barbacar Sine, dans une étude réalisée pour l'Unesco sur les problèmes d'adaptation des technologies éducatives dans les pays en voie de développement (juillet 1975)
- (6) Ibid. p. 8
- (7) Galaxie Gutenberg, p. 7
- (8) In : Revue Présence africaine, no 95.
- (9) Le terme Soudan désignait le Mali actuel sous la colonisation
- (10) Les chiffres figurant dans cette rubrique ont été tirés de l'Annuaire Jeune Afrique, 1979, p. 446
- (11) Terme utilisé pour qualifier la réforme de 1962.
- (12) In : Etudes et documents d'Education, no 10, p. 16
- (13) Nom d'emprunt qu'utilisait l'animateur de l'émission
- (14) Kibaru signifie en Bambara "Nouvelles ou Informations"
- (15) Cette liste de titres est tirée de la revue "Etudes maliennes", publ. trimestriellement par l'Institut des Sciences Humaines du Mali, no 20, jan 1977.
- (16) Depuis la dernière réforme administrative de 1977 le Mali compte : 1 district (Bamako); 7 régions économiques ; 47 cercles.
- (17) J. HASSENFORDER est l'auteur d'une étude comparative qui dégage des idées importantes sur le retard de la France en matière de lecture publique : "Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande Bretagne et aux Etats-Unis dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle : 1850-1914. - Paris : Cercle de la Librairie, 1967.
- (18) La participation de la population active serait ~~alors~~ de 1'400'000'000 FM
- (19) J. FERRY (1832-1893), il fut ministre de l'Instruction (France)
- (20) Linguiste malien, il a notamment écrit : "Les Langues et leur statut en Afrique dite francophone". - In : Revue Etudes maliennes, no 22, 1977
- (21) W. SCHRAMM. "Développement national et information" rédigé en 1973  
La citation rapportée par Schramm est en réalité de Frédéric HARRISON  
(In : L'Ouest africain, no 152, mai 1977, p. 31)

B I B L I O G R A P H I E

L'Afrique et son histoire.

In : Le Courrier de l'Unesco, août-sept. 1979

DUMONT (Bernard). - L'Alphabétisation fonctionnelle au Mali : une formation pour le développement. - Paris : Unesco, 1973. - (Etudes et documents d'éducation; no 10)

In : Encyclopédie Universalis, vol. 1, p, 414.

Etudes maliennes / Institut des sciences humaines du Mali. - no 20, janv, 1977.

Mali

In : Annuaire Jeune Afrique, 1979

MACLUHAN (Marshall). - La Galaxie Gutenberg face à l'ère électronique : les civilisations de l'âge oral à l'imprimerie. - Paris : Mame, 1967.

PARKYN (Georges W.). - Vers un modèle conceptuel d'éducation permanente. Paris. - Unesco, 1973. - (Etudes et documents d'éducation ; 12)

Répertoire des services de documentation, de bibliothèques et d'archives d'Afrique. - Paris : Unesco.

Revue présence africaine, no 95.

RICARD (Alain). - Livre et communication au Nigéria. - Présence africaine, 1975.

SCHRAMM (Wilbur). - Information et développement national.

In : l'Ouest africain, mensuel sénégalais, no 152, mai 1977, p. 31 - 37.

SINE (Babacar). - Education et media en Afrique noire. - Paris : Unesco, 1975. - 39 p.

TAMFARELLI (Jean-Louis). - Bibliographie de l'audiovisuel. - Villeurbanne : ENSB, 1979. - 116 p.



2. \*BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Av. Kassé Keita, BP 159 Bamako. F. 1913. Sous responsabilité de l'Institut des sciences humaines (→ 6.3). 20 places, libre accès. Hor. L-S 7-12, 14.30-18. 12 pers./2 qual. Ca. 6 000 v., 215 per. (WL, 1975.) DL.

5.1. \*ÉCOLE NATIONALE DE MÉDECINE. BP 1805 Bamako. F. 1969. Bibl. 15 places, libre accès. Hor. 7-12, 15-18. 1 pers. 1 174 v., 6 pér. cour., 15 anc.

5.2. ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE. BP 241 Bamako. Bibl. f. 1962. 3 000 v.

6.1. ASSEMBLÉE NATIONALE. Bamako. Bibl.

6.2. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MALI. BP 46 Bamako. Bibl.

6.3. INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES. BP 159 Bamako. Établissement public sous tutelle du Min. de l'enseignement supérieur et secondaire et de la recherche scientifique ; succède au Centre IFAN (Institut français d'Afrique noire) de Bamako, f. 1944 ; responsable des Arch. nationales (→ 1), de la Bibl. nationale (→ 2). Comprend le Centre de doc. et de recherche historique Amed Baba, CEDRAB, BP 14 Tombouctou, f. 12 janv. 1970. 5 000 doc. d'arch.

6.4. INSTITUT INTERAFRICAIN DU TRAVAIL. BP 152 Bamako. Bibl. 2 684 v., 30 broch. DDC (1963).

6.5. \*INSTITUT NATIONAL DE PRÉVOYANCE SOCIALE. BP 53 Bamako. Bibl. f. janv. 1956. 20 places, photocop. 50 v., 200 pér. (?). F 98 % E 2 %.

6.6. \*INSTITUT PÉDAGOGIQUE NATIONAL. IPN. Bamako. Bibl. f. 1962 ; a repris la bibl. roulante de l'Inspection d'académie du Soudan français. 18 places, libre accès. Hor. 8-12, 14.30-17.30. 3 pers. 30 v., 30 pér. cour., 10 anc. F 86 % E 14 %. Publ. : *Contact spécial* (bull. pédagogique pour les maîtres de l'enseignement fondamental).

6.7. LABORATOIRE CENTRAL DE BIOLOGIE. BP 247 Bamako. Établissement public sous tutelle du Min. de la santé publique et des affaires sociales. F. 1911 : Laboratoire de vaccinologie. Bibl. 20 v., 7 pér. (1970).

A1

6.8. LABORATOIRE DE L'ÉNERGIE SOLAIRE. BP 134 Bamako. Établissement public sous tutelle du Min. du développement industriel et des travaux publics. F. 1964. Bibl. 50 v., 5 pér. (1970).

6.9. LABORATOIRE NATIONAL DES TRAVAUX PUBLICS. Rue du Lieutenant Fadiala Kéita, Bamako. Adr. tél. Laboratoire-TP-Bamako. Établissement public sous tutelle du Min. du développement industriel et des travaux publics. Bibl. 100 v., 5 pér. (1970).

6.10. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DES TRAVAUX PUBLICS. Dir. de l'hydraulique et de l'énergie. BP 66 Bamako. F. 1966 ; succède au Service de l'hydraulique. Bibl. 128 v., 18 pér., 210 cartes et levés topographiques, 93 photoplans, 2 000 rapports et notes techniques (1970).

6.11. \*MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. Inspection de l'enseignement fondamental. Kati. F. déc. 1970. Bibl. 10 places, libre accès. 1 pers. qual. 626 v. F 99 % E 1 %. CDU.

6.12. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SECONDAIRE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE. Inspection des archives, des musées et des bibliothèques. BP 241 Bamako. Membre national FIAB.

6.13. MINISTÈRE DE LA PRODUCTION. Institut d'économie rurale. a) Centre national de recherches fruitières. CNRF. BP 30 Bamako. F. 1962 ; a été géré par l'IFAC de Paris. Bibl. 50 v., 6 pér. (1970).

b) Centre national de recherches zootechniques. BP 262 Bamako. F. 1927. Bibl. 1 000 v.

c) Laboratoire d'hydrobiologie. BP 91 Mopti. F. 1949 à Diafarabé par l'IFAN ; transféré à Mopti en 1959. Bibl. 300 v. (1970).

d) Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières. IRAT. Agence du Mali. BP 438 Bamako. Adr. tél. Iratrop-Bamako. Bibl.

e) Institut de recherches du coton et des textiles exotiques. IRCT. 2 stations : Kogoni, par Niono. Adr. tél. Ircte-Kogoni, bibl. 150 v., 12 pér. ; N'Tarla-M'Pesoba, par Koutiala. Adr. tél. Ircte-Koutiala, bibl. 200 v., 11 pér.

**6.14. MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES.**  
Dir. générale de la santé publique. Service de la médecine socio-préventive. Section de la nutrition. BP 111 Bamako.  
F. 16 mai 1966. Bibl. 19 v., 10 pér. (1970).

**6.15. OFFICE DU NIGER.** Segou. Bibl. 1 800 v., 4 000 broch., 90 pér. (1963).

**6.16. ORGANISATION DE COORDINATION ET DE COOPÉRATION POUR LA LUTTE CONTRE LES GRANDES ENDÉMIES.** OCCGE. Organisme inter-États, services centraux à Bobo-Dioulasso, Haute-Volta.

a) **Institut d'ophtalmologie tropicale de l'Afrique. IOTA.** BP 248 Bamako. F. 7 août 1953 ; succède à Institut du trachome. Bibl. 415 v., 35 pér. (1970).

b) **Institut Marchoux.** Bamako. F. 1948 ; succède à Institut central de la lèpre de l'AOF, f. 1934. Bibl. 250 v., 30 pér.

**6.17. ORGANISATION INTERNATIONALE CONTRE LE CRIQUET MIGRATEUR AFRICAIN.** OICMA. BP 136 Bamako. Adr. tél. Antiacri-Bamako.

F. 25 mai 1962 ; succède au Comité international provisoire de prévention acridienne du Soudan français, f. 1948. Bibl. 300 v., 20 pér. (1970).

**6.18. \*RADIODIFFUSION NATIONALE DU MALI.** BP 171 Bamako.

F. 1<sup>er</sup> juin 1957. Bibl. 5 places. Hor. L-S 7.30-12, 14.30-17.30. 2 pers. qual. 850 v., 130 pér. cour., 2 anc., 4 000 ms. (? il s'agit probablement de dossiers). F 98 % E 2 %. CDU.

**6.19. \*SOCIÉTÉ NATIONALE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION DES RESSOURCES MINIÈRES DU MALI.** SONAREM. BP 2 Kati.

F. 1964 ; succède au Bureau minier du Mali, f. 1961. Centre de doc. — Bibl. technique et culturelle, f. 1962. 40 places, libre accès, photocop. Hor. L-S 8-15. 5 pers./3 qual. 3 020 v., 21 pér. cour., 52 anc., 4 012 ms. (? il s'agit probablement de rapports), 1 068 cartes. F 90 % Russe 5 % E 3 % D 2 %. Publ. : *Cat. des rapports détenus par le Centre.*

**72.1. \*CENTRE CULTUREL DIOLIBA.** BP 298 Bamako.

F. janv. 1964. Bibl. 65 places, libre accès. Hor. Ma-S 9-12, 15-19. 30 ; L 15-19. 30 ; D 9-12. 2 pers. 10 000 v., 40 pér. cour., 20 anc. F 99 % E 1 %. DDC. Publ. diverses relatives au développement.

**72.2. \*BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES DES MISSIONS CATHOLIQUES.**

a) **Bandiagara.** BP 5. F. 1969. 10 places. Hor. J, S 18-20. 600 v., 1 pér.

b) **Barapereli,** par Koro. F. 1974. 500 v., 6 pér. F 95 % E 5 %.

c) **Beleko,** par Fana. F. ca. 1968. 40 places, libre accès. Hor. L-V 14-15. 1 087 v., 3 pér. F 98 % E 2 %.

d) **Diamon.** F. 1969. Ca. 10 places, libre accès. 280 v., 2 pér. F 96 % E 4 %.

e) **Fana,** F. 1972. 3 places, libre accès. 1 pers. 643 v., 9 pér.

f) **Folana.** par Dyan. Ca. 30 places, libre accès. Hor. D matin, J après-midi. 1 pers. 1 100 v., 6 pér. F 100 %.

g) **Gualala,** par Yanfolila. F. ca. 1960. 20 places. Hor. Me, D. 2 pers.

h) **Guérégoré,** par Kéniéba. F. 26 oct. 1971. 15 places, libre accès. Hor. S 15-18, 1 pers. 650 v., 7 pér. F 98 % E 1,5 % Afr 0,3 % A 0,2 %.

i) **Kakoulou,** par Kayes. Ca. 30 places, libre accès. Hor. 14-15. Gérée par 6 élèves (2 chaque jour). 6 000 v., 8 pér. F 95 % E 5 %.

j) **Kassama,** par Kéniéba. F. 1969. 40 places, libre accès. Hor. 19-22. 890 v., 7 pér. F 99 % E 1 %.

k) **Bibl. « Jeune Afrique ».** BP 91 Kayes. F. avril 1966. 30 places, libre accès. Hor. Ma, J, S 19-20. 1 pers. 1 400 v., 5 pér. cour., 12 anc. F 99 % E 1 %.

l) **Centre culturel et récréatif « Amicale ».** BP 40 Kita. F. janv. 1970. 50 places, libre accès. Hor. S-D 16.30-18.30. 3 pers. bénévoles. 1 200 v., 2 pér. cour., 5 anc. F 99 % E 1 %.

m) **Kolokani.** BP 6. F. 1970. Hor. 4 jours/semaine 15-17. 1 pers. bénévole. 1 050 v. F 100 %.

n) **Kolongo,** par Macina. F. 1960. 20 places, libre accès. Hor. 3 après-midi. 1 pers. 180 v. F 100 %.

o) **Koutiala.** F. 1974. 20 places. Hor. 3 h sauf L. 1 pers. 1 000 v., 3 pér. F 100 %.

p) **Macina.** F. 1974. 10 places. Hor. J après-midi. 2 pers. 180 v. F 100 %.

q) **Mahina.** F. 25 déc. 1970. Ca. 15 places, libre accès. Hor. J-D et jours de congés scolaires. 4 pers./1 qual. 876 v. F 99 % E 1 %.

r) **Markala.** BP 35. F. 1969. 15 places, libre accès. Hor. Me-J, S après-midi. 1 pers. temporaire. 1 900 v., 5 pér. cour., 3 anc. F 100 %.

s) **Bibl. Issac-Ber.** BP 45 Mopti. F. 1960. 25-30 places, libre accès. Hor. 4 jours/sem. 16.30-18. 2 pers. 3 000 v., 3 pér. cour., 100 anc. F 98 % E 1 % A 0,1 % Afr 0,1 %.

t) **Niono.** F. 1964. 20 places, libre accès. Hor. L, Me 8.45-9.45 ; J 15-18 ; V 10-11. 2 pers. 830 v. F 100 %.

u) **Pel,** par Koro. F. 1964. 300 v. F 100 %.

v) **Sagabari,** par Kita. F. oct. 1970. 70 places, libre accès. Hor. 20-21 + J 15-18, D 9-12. 390 v., 3 pér. F 99 %.

EDITIONS POPULAIRES

Déjà Parus

1. SI LE FEU S'ETEIGNAIT  
de Massa Makan DIABATE

---

2. STRUCTURE DES MALINKES DE KITA  
de Diango CISSE

---

3. LA DISPERSION DES MANDEKA  
de D. CISSE et de Massa Makan DIABATE

---

4. LES CASTES AU MALI  
de Bokar N'DIAYE

---

5. SOUPES ET RECITS DU TERROIR  
de Issa TRAORE

---

6. LES GROUPES ETHNIQUES AU MALI  
de Bokar N'DIAYE

---

7. VILLES AU MALI  
de Bokar N'DIAYE

---

8. KALA JATA  
de Massa Makan DIABATE

---

9. A L'ECOUTE DES ANCIENS DU VILLAGE  
de Sadian TRAORE

---

10. NEGRES, QU'AVEZ-VOUS FAIT ?  
de Kaba ALKALY

---

11. KAYES ET LE HAUT SENEGAL (Tome I, II, III)  
de Imo Rokiatou KEITA

---

12. UNE MAIN AMIE  
de Yero DIAKITE

---

13. OMBRE DU PASSE  
de Issa Baba TRAORE

---

14. KOUFI DIOSSE  
de Issa Baba TRAORE

---

15. NAÏSSA  
de Yacobi SANGARE

---

16. QUAND LA DROGUE S'EN MELE  
de Issa Baba TRAORE

---

17. LA PRATIQUE DE L'ISLAM  
de Papa Moctar N'DIAYE N'GOSSE

---

- 18 LES FINANCES PUBLIQUES DU MALI  
de Amadou Tiégné OUATTARA

---

- 19 EPARGNE - INVESTISSEMENT ET  
CROISSANCE ECONOMIQUE  
de Amadou Tiégné OUATTARA

---

- 20 CULTURES TRADITIONNELLES  
ET MODERNES  
de Mamadou KONE

---

- Sous Presse
- 1 LE COUTEAU D'OR  
de Seydou DIARRA

---

- 2 DOMESTICULER LE REVE  
de Abdoulaye ASCOFARE

---

- 3 QUE REVIENT LA ROSEE SUR LES OASIS OU-  
ELIÈRES  
de Albekayo KOUNTA

---

- 4 LES MIPERSONNEURS DE NUIT  
de Brohima MARIKO

---

- 5 TURLIQUO  
de Nouroussou Urban DEMBELL

---

- 6 LE DICTAM DU SOCIALISME MALIEN  
de Tiégné OUATTARA

---

- 7 TRADITION ET DEVELOPPEMENT RURAL  
de Emile LLYNAUD - Yousseuf Tata Cisse

---

- 8 MON GARDIEN D'HOMME PAUVRE  
de Sion BAKKE

---

- 9 DEUX JOURS D'UNE VIE  
de Amadou Gagny KANTE

---

- 10 CETTE ENFANT LA  
de Madame Sira DIOP

---

- 11 BAKARY DIAN  
de Doucou N'DIAYE

---

- 12 HISTOIRE DES PEUPLES DU SAHEL  
de Amadou BA

---

- 13 SECOU SIKORO BALANZAN  
de Mamadou Karamoko SIMAGA

- 14 AGRICULTURE FRUITIERE  
de Karamoko DOUMDIA

---

- 15 DES SOURCES AU PROGRES  
de Diango Cisse

---

- 16 PROBLEMES DE L'ACCULTURATION EN AFRIQUE  
de Samuel KODYO

---

- 17 HISTOIRE "CLASSE IXème"  
de Mamadou SARR

---

- 18 JE NE SUIS PAS A VENDRE  
de Issa TRAORE

---

- 19 CAP SUR LE BONHEUR  
de Issa Daba TRAORE

---

- 20 \* GEOGRAPHIE : LE MALI  
de Issa Daba TRAORE

---

- A Paraitre
- 1 LES FEMMES NE PARLERONT PLUS  
de Doucou N'DIAYE

---

- 2 EDUCATION CIVIQUE ET MORALE  
de Oumar SINGARE

---

- 3 CONTES DE LEGENDES DU MALI  
de Mamby SIDIBE et Diango Cisse

---

- 4 SOUNDIATA  
de Mamby SIDIBE et Diango Cisse

---

- 5 K'A D I A  
de Doucou N'DIAYE

---

- 6 GENELOGIE - CULTURE ET EVOLUTION  
de Diango Cisse

---

- 7 L'ESPIONNE DU ROI  
de Mohamed Lamine Cisse

---

- 8 LES DREUX DU STADE  
de Abdoulaye TRAORE

---

- 9 ESSENCE MARRIENNE  
de Amadou TRAORE

---

- 10 BINTOU SAMBA OU LA VEILLEE DES ANCIENS  
de Djimé DIKITE

- 11 FONCTION PUBLIQUE MALIENNE  
de Oumar Baba DIARRA
- 
- 12 \* REFLEXION SUR LE PROGRAMME TRIENNAL  
de Tiégoû OUATTARA
- 
- 13 X HISTOIRE Classe de 3è  
de Mamadou SARR
- 
- 14 X HISTOIRE Classe de 1re  
de Mamadou SARR
- 
- 15 X GEOGRAPHIE : LE MALI Classe de 3è  
de Issa Baba TRAORE
- 

EDITIONS DES HESPERIDES

- Collection archéologie, Horizons neufs

Vient de Paraître

L'âge du Bronze en Europe arabe des  
mégalithes aux celtes  
par Jacques Briard

-----

Le Sahara avant le Désert  
de H.J. Hugo.

-----